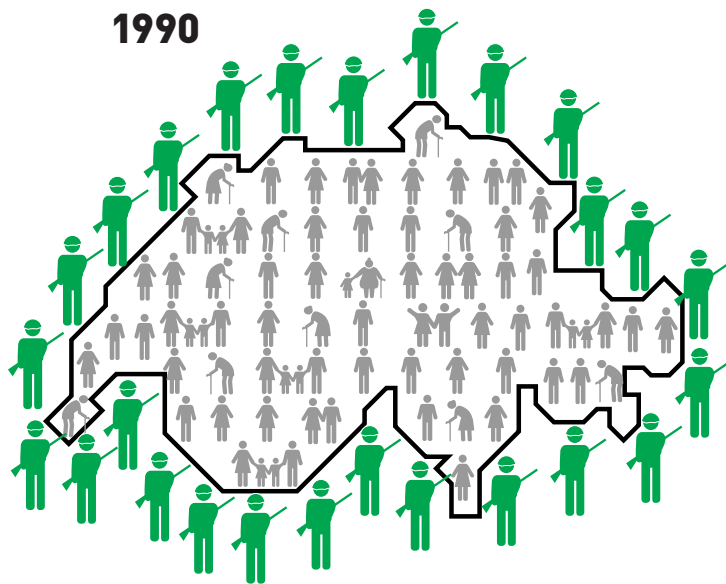
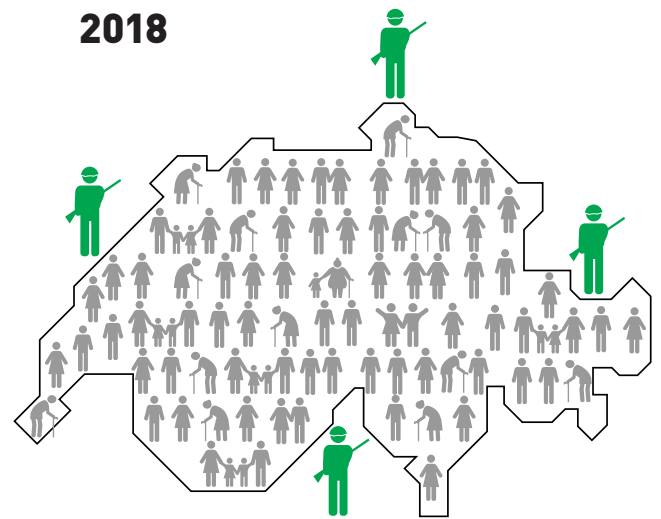


NON à la réduction de moitié de l'armée!

(Référendum populaire)



Chaque huitième homme en uniforme
(800'000 sur 6,7 mio habitants = 12%)



Chaque huitantième homme en uniforme
(100'000 sur 8,5 mio habitants = 1,2%)

Réduction de moitié de l'armée devant le peuple!

Source de la notion «réduction de moitié» : 14.069 - «Message relatif à la modification des bases légales concernant le développement de l'armée du 3 septembre 2014», chiffre 1.1.5 Effectif, premier alinéa «réduction de moitié», signé par le Président de la Confédération Didier Burkhalter.

Référendum contre la modification du 18 mars 2016 de la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (Loi sur l'armée, LAAM). Publiée dans la Feuille fédérale le 29 mars 2016.

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés, ayant le droit de vote, demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la modification du 18 mars 2016 de la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (Loi sur l'armée, LAAM) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton		N° postale	Commune politique				
N°	Nom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules!)	Prénom	Date de naissance (jour/mois/année)		Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1							
2							
3							
4							
5							
6							

Expiration du délai référendaire : 7 juillet 2016

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée jusqu'au 25 juin 2016 au plus tard au comité de citoyens pour notre sécurité – Non à la réduction de moitié de l'armée, case postale 7701, 6302 Zoug, qui se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires

Le/la fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu:	Signature manuscrite:	Sceau:
Date:	Fonction officielle:	

Terreur et guerre en Europe:

NON à la réduction de moitié de l'armée!

Le Conseil fédéral veut réduire de moitié notre armée (de l'effectif actuel de 220'000 à encore seulement 100'000) ! Ainsi, l'armée **ne pourra plus** remplir sa mission fixée dans la Constitution fédérale (articles 2 et 58 de la Constitution fédérale) ! Elle sera beaucoup trop faible !

Notre armée a la mission de protéger efficacement le pays et les gens contre chaque menace!

Elle doit en tout temps:

- + Maintenir la tranquillité et l'ordre selon la Constitution (menaces terroristes, désordres, pillages, blackout, ...)
- + Protéger 1'000 infrastructures critiques (usines atomiques, magasins de vivres, approvisionnement en eau, dépôts de carburant, CFF, aérodromes, autorités, ambassades, nœuds de trafic, communications, frontières, réseau d'électricité, dépôts de produits chimiques, ...)
- + Pouvoir défendre notre population et notre pays contre une attaque militaire venant de l'extérieur

Avec une armée réduite une fois encore de moitié, cela est impossible!

La «nouvelle armée» ne doit plus compter que 24'000 soldats d'infanterie!

Pour quatre relèves d'une exploitation de 7x24 heures sur une longue période, seuls 6'000 soldats d'infanterie capables de résister peuvent être engagés dans toute la Suisse en même temps (en cas de mobilisation totale de l'armée !).

La Suisse a une superficie de 41'285 kilomètres carrés.

Ainsi, **un seul soldat d'infanterie** «sera engagé» isolément pour **7 kilomètres carrés!**

Ce seront en tout 116 soldats pour le Canton de Neuchâtel, 466 pour le Canton de Vaud, c'est-à-dire pour votre canton!

Le Conseil fédéral veut de la sorte nous faire croire qu'ainsi les missions susmentionnées de la Constitution fédérale peuvent dans tous les cas être remplies (ainsi également pour des menaces couvrant entièrement le territoire suisse et pas seulement lors d'événements isolés).

Cela est simplement risible! Aussi: NON à une réduction irresponsable de moitié de notre armée!

Nous voulons une armée suisse moderne, forte et crédible !

Le présent référendum est financé avec des fonds privés. Tous les dons sont les bienvenus ! Adhérez sans engagement au comité de citoyens !

Des formulaires supplémentaires de signatures peuvent être commandés à l'adresse www.armee-reduite-de-moitie-non.ch

Comité de citoyens pour notre sécurité, case postale 7701, 6302 Zoug. Visitez-nous sur www.armee-reduite-de-moitie-non.ch

Plier une fois ici (NE PAS détacher), coller avec la bande autocollante, affranchir et jeter dans la prochaine boîte aux lettres

Veuillez s.v.p. m'envoyer des formulaires supplémentaires.

Nombre: _____

▶ Je désire soutenir financièrement le référendum.

Veuillez s.v.p. m'envoyer un bulletin de versement (CP 89-556300-0)

IBAN: CH93 0900 0000 8955 6300 0 • BIC: POFICHBEXX

Nom/Prénom: _____

Adresse: _____

NPA/Lieu: _____

Courriel: _____

affranchir s.v.p.
Merci!

NON
à la réduction
de l'armée



www.armee-reduite-de-moitie-non.ch
info@armee-reduite-de-moitie-non.ch

Comité de citoyens pour notre sécurité –
Non à la réduction de moitié de l'armée
case postale 7701
6302 Zoug